

## Dons caritatifs faciles : atelier sur les dons de bienfaisance

### Programme philanthropique Mackenzie

Nous avons récemment animé **Dons caritatifs faciles : atelier sur les dons de bienfaisance**, présenté par l'**Institut Mackenzie**. Les organismes de bienfaisance ont été dévastés par la pandémie de COVID-19 en raison de l'arrêt des campagnes de collectes de fonds en personne. Ils ont subi une baisse considérable de leurs revenus, tandis que le nombre de Canadiens qui ont besoin d'aide a augmenté. Nos spécialistes ont réfléchi à la manière dont les conseillers peuvent mettre en valeur leurs conseils en aidant les clients à intégrer les dons à leur plan financier global.

Pour vous faciliter la tâche, nous vous fournissons un résumé de notre webinaire :

#### Faits saillants de l'événement

##### **Coast to Coast Against Cancer et Childhood Cancer Canada**

Lors de l'événement, Antonia Palmer de Coast to Coast Against Cancer et de Childhood Cancer Canada ont parlé de l'importance de redonner et des raisons pour lesquelles les organismes de bienfaisance ont besoin de votre aide maintenant plus que jamais. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

#### **Qui donne**

Les Canadiens sont généreux :

- Environ 8 adultes sur 10 — plus de 24 millions de personnes — font activement des dons à des organismes de bienfaisance chaque année.
- Ces dons totalisent plus de 10 milliards de dollars par année.

Même s'il existe une corrélation étroite entre les dons ainsi que les revenus et l'âge du donateur, il est important de tenir compte d'autres tendances démographiques :

1. **La prochaine génération de donateurs.** En moyenne, la prochaine génération de détenteurs de richesses est un groupe très motivé et instruit. Ils sont souvent sensibilisés aux questions sociales et environnementales et 93 % d'entre eux font des dons à des organismes de bienfaisance.
2. **Les femmes.** En 2016, les femmes détenaient 35 % de la richesse personnelle au Canada. D'ici 2026, on s'attend à ce qu'elles en détiennent 48 %. Les femmes sont plus susceptibles d'être favorables à une approche planifiée de la philanthropie et se montrent plus disposées à demander conseil en matière de dons caritatifs.
3. **Les entrepreneurs.** Selon la Banque de développement du Canada, 41 % des entrepreneurs canadiens devraient se départir de leur entreprise entre 2017 et 2022, sans intention de réinvestir dans une autre entreprise, ce qui déclenchera une vague de donateurs potentiels cherchant à limiter leurs obligations fiscales.

#### **Le Programme philanthropique Mackenzie**

Relativement peu de Canadiens connaissent les programmes à vocation arrêtée et encore moins ont intégré la planification philanthropique à leurs plans financiers.

Pour contribuer à changer cela, Mackenzie a lancé en 2006 le Programme philanthropique Mackenzie. Nous sommes ainsi devenus le premier gestionnaire d'actifs indépendant au Canada à offrir une telle possibilité de dons planifiés.

Avec plus de 1 500 comptes, le programme comprend 160 millions d'actifs et 49,6 milliards de dollars en subventions pour plus de 2 000 organismes de bienfaisance.

Le Programme philanthropique Mackenzie est proposé par le biais de la Fondation de philanthropie stratégique, un organisme de bienfaisance canadien enregistré. Comme pour tout organisme de bienfaisance, les dons à la Fondation sont irrévocables, mais le donateur conserve le droit de formuler des recommandations à l'égard de sa relève et des œuvres caritatives qui bénéficieront des subventions. Pour cette raison, le programme est considéré comme étant un programme à vocation arrêtée par le donateur. Vos clients bénéficient de tous les avantages d'une fondation privée, sans les coûts, le temps, ni les tracas administratifs.

## Caractéristiques du Programme philanthropique Mackenzie

Don initial minimum	10 000 \$
Dons supplémentaires	500 \$
PPA	125 \$ par trimestre ou 500 \$ par an
Nom de la fondation	Fondation de philanthropie stratégique
Options de placement	13 fonds communs de placement et FNB Mackenzie
Choix	Rester anonyme ou être reconnu pour les recommandations de subventions ; options de succession
Frais administratifs	0,55 % Montants > 2,5 millions de dollars, négociables
Frais de don	Aucuns

[Cliquez ici](#) pour visiter le site web du Programme philanthropique Mackenzie.

## Qui bénéficie des fonds à vocation arrêtée par le donateur?

D'abord et avant tout, les organismes de bienfaisance et ceux qu'ils soutiennent bénéficient des dons planifiés. Cependant, les avantages sont évidents, tant pour le donateur que pour son conseiller.

Les avantages pour les clients sont, entre autres :

1. **La commodité et les coûts.** Il est beaucoup plus facile et moins coûteux de créer un fonds à vocation arrêtée par le donateur que de créer une fondation de bienfaisance privée.
2. **Des avantages fiscaux immédiats.** Les donateurs recevront un reçu fiscal pour leur don et ne réalisent aucun impôt pour gains en capital pour les dons d'actions, d'obligations et de fonds communs de placement cotés en bourse qui se sont appréciés à long terme.
3. **La souplesse.** Le donateur peut recommander des subventions à un certain nombre d'organismes de bienfaisance chaque année.

Les avantages pour les conseillers sont, entre autres :

1. **Une proposition de valeur accrue.** Les conseillers peuvent élargir le menu des services qu'ils offrent à leurs clients et se différencier dans le marché.
2. **Des relations plus étroites avec les clients.** Les conseillers peuvent avoir des conversations plus approfondies et fructueuses avec leurs clients pour comprendre leurs objectifs et aspirations philanthropiques.
3. **Construction de ponts avec la prochaine génération.** Les clients peuvent nommer leurs héritiers comme relèvent pour diriger les dons à partir du fonds qu'ils ont créé.

## Considérations fiscales

Les particuliers et les sociétés peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance lorsqu'un don est effectué à une œuvre de bienfaisance enregistrée. Ainsi, les impôts à payer peuvent être nettement réduits.

Le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance est un crédit fédéral et provincial, la partie provinciale variant par province. Le taux de crédit d'impôt fédéral pour les organismes de bienfaisance est de 15 % sur les premiers 200 \$ et de 29 % sur les sommes de plus de 200 \$.

Découvrez comment les dons planifiés peuvent réduire les obligations fiscales de vos clients grâce à nos calculateurs en ligne :

- [Calculateur du crédit d'impôt sur un don caritatif](#)
- [Calculateur d'économies d'impôt](#)
- [Calculateur de don de titres](#)

L'équipe de la planification fiscale et successorale et de philanthropie stratégique de Mackenzie peut vous aider à intégrer les dons caritatifs stratégiques dans vos activités, afin que vous puissiez offrir à vos clients une gamme de solutions plus étendue.

Pour de plus amples renseignements à propos des sujets abordés dans ce webinaire, ou pour connaître des solutions particulières dont les plans de dons stratégiques de vos clients peuvent bénéficier, veuillez contacter votre équipe des ventes Mackenzie.

Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public,

Mackenzie a développé le Programme philanthropique Mackenzie conjointement avec la Fondation de philanthropie stratégique, une œuvre canadienne enregistrée. Les dons effectués en vertu du programme sont irrévocables et sont acquis par la Fondation. Les renseignements sont de portée générale et ne constituent en aucun cas des conseils fiscaux professionnels. La situation de chaque donateur est unique et les conseils doivent être prodigués par un conseiller. Veuillez lire le guide du programme pour connaître tous les détails du programme, dont les frais et charges, avant de faire un don.

Ces renseignements ne devraient pas être interprétés comme un conseil juridique, fiscal ou comptable. Ce matériel a été préparé à des fins de renseignement seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite aux présentes car les circonstances individuelles de chaque client sont uniques. nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des



renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. On ne devrait pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autre. Nous ne sommes pas responsables des erreurs qu'il pourrait y avoir dans ce document, ni redevables envers quiconque se fie aux renseignements contenus dans ce document. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués correspondent au rendement annuel composé historique total au 31 août 2018 et tiennent compte des variations de la valeur unitaire et du réinvestissement de tous les dividendes, exclusion faite des frais d'acquisition, frais de rachat, frais de distribution, autres frais accessoires ou impôts sur le revenu payables par tout investisseur et qui auraient réduit le rendement. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.

Le contenu de cette communication (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

Votre vie privée nous importe. Veuillez revoir l'Avis sur la protection des renseignements personnels de Placements Mackenzie à l'adresse : [placementsmackenzie.com/fr/legal/privacy-protection](http://placementsmackenzie.com/fr/legal/privacy-protection) ©2020 Placements Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto, ON, M5V 3K1. Tous droits réservés.